

Ville de Marnay

Conseil municipal

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 20 septembre 2018

Sous la présidence de M Vincent Ballot

14 conseillers présents: Vincent BALLOT, Laurence BOUCHASSON, Judith BUGNET, Jean-Louis FASSENET, Alexandra FERREIRA, Bernard GIRARD, Bernadette MADIOT, Bernard MORCHE, Mélanie MORLAND, Bénédicte THIELLEY, Yves MOUCHOT, Michaël RIETMANN, Jérémy RONDOT, Pierre ZANGIACOMI

Pouvoir : Catherine MARIN-GUITON à Michaël RIETMANN

Absent : Catherine MARIN-GUITON

Secrétaire de séance : Yves MOUCHOT

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 11 juin 2018
- Comptabilité - budget service eau : réalisation d'un emprunt pour l'acquisition d'un matériel de détection de fuite d'eau.
- Modification des statuts de la CCVM : ajout des compétences eau et assainissement.
- Acquisition de la parcelle AC 113.
- Demande de participation financière d'un riverain pour des travaux suite à inondation.
- Taxe de remembrement : non facturation des parcelles inférieures à 1 hectare.
- Projet de réhabilitation de la bibliothèque : création d'une commission.
- Salle culturelle : facturation des heures de ménage pour les cours de danse.
- Complexe sportif : devis pour branchements lignes téléphoniques.
- Travaux de rénovation du moulin - phase 1 déconstruction : choix de l'entreprise pour les travaux, modification du plan de financement pour l'ensemble de l'opération.
- Versement d'une aide financière pour travaux dans le site patrimonial remarquable.
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Modification de l'ordre du jour : M. le Maire demande de rajouter les délibérations suivantes :

- Rue des Grandes vignes : choix de l'entreprise pour les travaux,
- Contrat de maintenance de la station d'épuration pour 2018 et 2019.

et de retirer :

- L'aménagement esthétique de réseau concédé d'électricité rue des garennes,
- Personnel communal : mise à jour du tableau des effectifs communal.

Aucune objection n'est faite

M. le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte rendu de la réunion du 11 juin 2018.

Approuvé à l'unanimité (15 voix)

1 - Comptabilité - budget service eau : réalisation d'un emprunt pour l'acquisition d'un matériel de détection de fuite d'eau.

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'acquisition d'un matériel de détection de fuite a été faite au niveau du service eau.

Il propose de financer cet achat par la réalisation d'un emprunt.

Il présente aux membres du conseil les diverses propositions de prêts.

Le CREDIT MUTUEL est retenu pour un emprunt de 15 000 Euros dont le remboursement s'effectuera par trimestrialités sur huit années au taux de : 0.75 % fixe.

Approuvé à l'unanimité (15 voix)

2- Modification des statuts de la CCVM : ajout des compétences eau et assainissement.

Monsieur le maire expose que, suite à la présentation de l'étude en vue de la prise des compétences eau et assainissement, puis au débat organisé lors du conseil communautaire du 25 juin 2018, il a été proposé de prendre à compter du 1^{er} janvier 2019 les compétences eau et assainissement telles qu'intitulées à l'article L.5214-16 du CGCT.

Le conseil communautaire, à la majorité des membres, a sollicité la Préfecture pour la modification de ses statuts.

Le Conseil Municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur les modifications envisagées.

Les membres du conseil ne souhaitent pas grever le budget des Marnaysiens (le prix de l'eau passerait de 1.10 € à 1.50 € voir plus). Ils craignent que les investissements réalisés depuis de nombreuses années pour l'entretien des réseaux ainsi que la réalisation de travaux conséquents comme la station épuration, le périmètre de captage, la bache de chloration ne soient véritablement pris en compte.

Les membres refusent que les compétences optionnelles eau et assainissement soient transférées à la Communauté de Communes.

La Communauté de Commune va d'ailleurs transférer ces compétences au Syndicat du Val de l'Ognon. Ces deux collectivités sont présidées par la même personne. Ce qui pose clairement la question du conflit d'intérêt pour l'exercice de ces compétences. Enfin le conseil municipal s'inquiète du traitement équitable des Marnaysiens après le transfert de ces compétences : le syndicat a refusé pendant l'été d'effectuer une détection de fuite en période de restriction d'eau.

Refusé à l'unanimité (15 voix)

3- Acquisition de la parcelle AC 113

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la Commune a la possibilité d'acquérir la parcelle cadastrée AC 113 d'une superficie de 8 ares et 67 ca. Celle-ci se situe le long du chemin d'accès au « Bois de la Lisa ». Il paraît donc opportun d'effectuer cette acquisition au prix de 2 000 euros.

La commune prendra en charge tous les frais résultant de cette transaction.

Monsieur le Maire demande l'autorisation pour lui ou un de ses adjoints de signer l'acte notarié au nom et pour le compte de la commune de Marnay, auprès de Maître Thierry LUSSIAUD, notaire à Marnay.

Approuvé à l'unanimité (15 voix)

4 - Demande de participation financière d'un riverain pour des travaux suite à inondation.

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu en rendez-vous un administré qui demande que la commune prenne en charge financièrement les frais qu'il a dû réaliser suite aux dernières inondations du mois de mai 2018. Il estime que ces réparations sont dues au trop plein dans le réseau communal. Le montant des travaux s'élève à 245.34 euros.

Le conseil décide de refuser la demande de participation financière.

Approuvé à l'unanimité (15 voix)

5 - Taxe de remembrement : non facturation des parcelles inférieures à 1 hectare.

Monsieur le Maire rappelle que la commission association foncière a décidé, lors d'une dernière réunion, de ne plus facturer les propriétaires de parcelles inférieures à 1 hectare et demande au conseil d'entériner cette décision.

Approuvé à l'unanimité (15 voix)

6 - Projet de réhabilitation de la bibliothèque : création d'une commission

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation de la bibliothèque dans les nouveaux bâtiments, 3 Place Terrier de Santans, acquis récemment.

Il propose qu'une commission soit créée pour la poursuite du projet.

Les conseillers suivants se sont proposés pour faire partie de cette commission : Vincent BALLOT, Yves MOUCHOT, Judith BUGNET, Mélanie MORLAND, Jean-Louis FASSENET. Patricia FASSENET, agent communal, participera à cette commission.

Approuvé à l'unanimité (15 voix)

7- Salle culturelle : facturation des heures de ménage pour les cours de danse

Monsieur le Maire informe que la Présidente du Foyer des Jeunes a fait la demande pour que la commune effectue le ménage dans la salle de danse moyennant facturation.

Le conseil indique que toutes les salles communales sont entretenues à titre gratuit et que la section danse doit bénéficier de cette gratuité.

Approuvé à l'unanimité (15 voix)

8 - Complexe sportif : devis pour branchements lignes téléphoniques.

Monsieur le Maire propose d'attendre la réunion concernant l'installation d'un bâtiment modulaire près du complexe sportif pour l'arrivée de la fibre. Elle est programmée lundi 01 octobre 2018. Les questions par rapport aux branchements téléphoniques du complexe seront alors posées durant cette réunion.

Approuvé à l'unanimité (15 voix)

9 - Travaux de rénovation du moulin - phase 1 déconstruction : choix de l'entreprise pour les travaux, modification du plan de financement pour l'ensemble de l'opération

M. le Maire rappelle, à l'assemblée, qu'une consultation a été lancée par annonce au BOAMP le 3 juillet 2018 et sur la plate-forme de dématérialisation suivant la procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et sous la forme d'un marché unique. Phase 1 : déconstruction de deux immeubles.

M. le Maire présente au conseil le rapport d'analyses des offres effectué par le maître d'œuvre Philippe LELIEVRE.

Quatre offres ont été reçues. Celle présentée par l'entreprise HEITMANN pour un montant de 37 912,40 € HT a été retenue.

Approuvé à l'unanimité (15 voix)

10 - Versement d'une aide financière pour travaux dans le Site Patrimonial Remarquable

Monsieur le Maire indique que la mairie a reçu une demande d'aide financière concernant des travaux de réfection de toiture située dans la zone du Site Patrimonial Remarquable. Conformément à la délibération n° 2016-76 instituant les aides financières aux particuliers pour les travaux dans la zone SPR, cette demande a été étudiée puis validée par la commission SPR en date du 15 juin 2018. M. le Maire demande au Conseil l'autorisation de verser l'aide financière suivante :

NOM	TYPE DE TRAVAUX	DETAIL DES TRAVAUX	MONTANT A VERSER
JOUBIN Pierre	Toiture	350 m ² x 10 euros (tuiles plates imposées)	1 500 € (Plafond maximum) Total : 1500 euros

Approuvé à l'unanimité (15 voix)

11 - Rue des Grandes vignes : choix des entreprises

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les travaux d'aménagement de la voirie rue des Grandes Vignes sont prévus pour 2018.

Au vu du devis fourni par l'entreprise VELET TERRASSEMENT, les travaux s'élèvent à 48 626 € HT soit 58 351.20 € TTC.

Le Maire demande l'autorisation de signer le devis correspondant et de solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre des bordures de trottoirs.

Approuvé à l'unanimité (15 voix)

12- Contrat de maintenance de la station d'épuration pour 2018 et 2019.

Monsieur le Maire précise que, suite au départ de l'agent qui gérait quasiment la totalité des prestations à la STEP, une nouvelle convention doit être rédigée.

Il donne lecture de la nouvelle proposition émise par la SAUR pour la prestation d'exploitation de la station d'épuration pour 2018 et 2019.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la proposition de prestation de service de la SAUR pour l'exploitation de la STEP à compter du 1^{er} septembre 2018 jusqu'au 31 décembre, pour un montant de 11 719.84 euros HT.

Approuvé à l'unanimité (15 voix)

13- Questions diverses

– Demande pour l'implantation de l'entreprise CHO-POWER

L'implantation de cette entreprise dans la zone industrielle impliquant la modification du PLU, le conseil demande à ce que l'entreprise présente son projet lors du prochain conseil municipal.

– Nettoyage des vitres des bâtiments communaux.

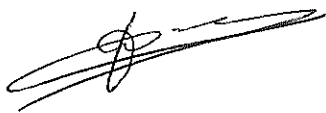
Pour des raisons de sécurité le nettoyage des vitres des fenêtres situées aux étages ne pouvant pas être réalisé par un agent, il a été demandé l'intervention d'une entreprise spécialisée. L'entreprise Franche comté nettoyage a été retenue.

– Orgue église

Suite à un dysfonctionnement du déshumidificateur, l'orgue a subi des dommages, le coût de la remise en état est estimé à 3 216 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le secrétaire de séance
Yves MOUCHOT



Le Maire
Vincent BALLOT

